

"Le plan Schuman. Une chance pour l'Europe et pour la paix" dans L'Aube (20 novembre 1950)

Légende: Le 20 novembre 1950, le quotidien français de tendance démocrate-chrétienne L'Aube décrit les enjeux économiques et sociaux du plan Schuman.

Source: L'Aube. 20.11.1950. Paris.

Copyright: (c) L'Aube

URL:

[http://www.cvce.eu/obj/"le_plan_schuman_une_chance_pour_l_europe_et_pour_la_paix"_dans_l_aube_20_novembre_1950-fr-9aed263d-f042-40ad-a0bc-8e21ff6b605e.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 20/09/2012

Le plan Schuman. Une chance pour l'Europe et pour la paix (20 novembre 1950)

Le pool acier-charbon, instrument de progrès social et économique

Lorsqu'on parle du projet de pool industriel européen, le public a rarement conscience qu'il s'agit d'un plan qui l'intéresse directement en tant que salarié ou consommateur. Dans ses objectifs, dans son mode et ses moyens d'action, le pool Schuman constituerait en effet un moyen déterminant d'orienter l'industrie européenne vers la satisfaction des besoins essentiels des populations et de contribuer à l'élévation de leur niveau de vie. Expliquons-nous. Que se passait-il avant la guerre dans le domaine du charbon et de l'acier ?

Défendre le consommateur.

La production était "cartellisée" dans chaque pays; chaque cartel visait à s'assurer le maximum de débouchés extérieurs en s'assurant à l'intérieur des prix élevés lui permettant par péréquation de pratiquer à l'extérieur des prix de dumping. C'est le consommateur national qui faisait les frais de cette politique. Ou bien encore, quand le cartel international de l'acier fonctionna, les pays intéressés se partageaient les marchés, éliminant la concurrence et maintenant des prix excessifs. Examinons en détail les effets du cartel.

Dans ses objectifs.

L'objectif d'un cartel est le maintien de profits élevés et stables, et la conservation des situations acquises. De là, la fixation de prix qui permet aux entreprises marginales de se maintenir, aux autres entreprises mieux placées d'obtenir une rente différentielle, bref de maintenir des prix élevés au détriment des consommateurs. L'objectif de l'organisation projetée est l'accroissement de la production et de la productivité, par l'amélioration des méthodes, l'élargissement des marchés et la rationalisation de la production.

Dans son mode d'action.

Le cartel est essentiellement fondé sur des accords dont le public n'a pas connaissance et qui permettent de servir l'intérêt de la profession au détriment de l'intérêt commun. L'organisation projetée sera placée sous le regard de l'opinion publique, les Nations unies feront rapport de son activité et elle apparaîtra directement responsable à l'égard des pays qu'elle concerne.

Dans ses moyens d'action.

Les moyens d'action du cartel sont essentiellement la fixation des prix, l'attribution des quotas de production, la répartition des marchés, c'est-à-dire l'élimination permanente de la concurrence aux fins d'une exploitation des marchés par la profession. L'organisation projetée ne se sert des mécanismes de répartition ou de péréquation que comme de mesures de transition destinées à opérer sans secousse les ajustements nécessaires à la situation dans laquelle les activités se répartiront rationnellement dans les conditions les plus économiques.

Dans ses dirigeants.

Le cartel est dirigé par des délégués de la profession chargés de servir les intérêts de leurs mandants. L'organisation projetée serait confiée à des personnalités indépendantes joignant à leur capacité technique le souci de l'intérêt général que leur position de responsabilité publique les empêchera de perdre de vue.

C'est assez dire que le pool Schuman répond aux très importants objectifs suivants :

Quatre objectifs fondamentaux.

1°) Réaliser la mise en commun des productions charbonnières et sidérurgiques, de façon à assurer par là l'expansion, la modernisation et la répartition rationnelle de ces productions au niveau de rendement le plus élevé, afin d'aboutir à des prix de revient intéressants. Coordonner aussi les investissements en vue d'éviter

double emploi et surproduction.

Il va de soi que le financement des investissements serait considérablement facilité dans le cadre du pool. Actuellement, il faut faire appel soit à l'autofinancement (ce qui constitue une lourde charge dans les prix) soit aux fonds publics (ce qui grève le budget), soit aux emprunts obligataires, ce qui entraîne des charges considérables (la sidérurgie française finance ses laminoirs au moyen de prêts à 8,5 p. cent). Ce pool industriel correspondrait à un actif industriel d'une telle importance qu'il permet de faire appel avec succès et dans des conditions plus économiques au marché financier.

2°) Réaliser un marché unique de telle sorte que les utilisateurs de charbon et acier puissent, compte non tenu de leur nationalité, développer leur production aux prix de revient les plus bas afin de satisfaire de façon accrue la demande intérieure et l'exportation. Bref, éviter qu'une nation au sous-sol pauvre soit étranglée par la politique des pays détenteurs de fer et de charbon.

3°) Réaliser dans le progrès l'égalisation des conditions de vie de la main-d'œuvre des industries en cause : donc progrès social.

4°) Promouvoir sur un plan général le plein emploi et freiner les crises économiques. On admet de plus en plus, en effet, que les variations de la consommation d'acier et, dans une moindre mesure, du charbon, apparaissent comme les facteurs cycliques les plus manifestes, lorsque cette consommation baisse, elle entraîne avec elle les courbes de l'activité et de l'emploi. D'où la nécessité de stabiliser la consommation d'acier et même son expansion constante en pratiquant une politique d'investissements qui lui assure des débouchés et des prix stables; or, dans l'état actuel de cloisonnement des nations européennes, cette stabilisation est impossible : marchés internationaux, les productions d'acier et de charbon ne peuvent être régularisées qu'à l'échelon international. Si cette stabilisation pouvait être acquise en Europe, elle équivaldrait à un instrument de plein emploi aussi efficace que le système de planification socialisante appliqué en Grande-Bretagne.